



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 novembre 2023, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h35

599-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.



- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - MOT DU MAIRE**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 - Séance ordinaire du 02 Octobre 2023**
- 5 - QUESTION DES CITOYENS**
- 6 - ADMINISTRATION**
 - 6.1 - Revenus du mois d'octobre 2023**
 - 6.2 - Dépenses et salaires du mois d'octobre 2023**
 - 6.3 - Date Tombée du journal 2024**
 - 6.4 - Dépôt des états financiers comparatifs**
 - 6.5 - Acquisition d'ordinateur Portable pour la Direction Générale**
 - 6.6 - Renouvellement d'adhésion à la FQM 2024**
 - 6.7 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniers des élus municipaux pour 2024**
 - 6.8 - Amendement Résolution 562-2023 Revenu Québec**
 - 6.9 - Demande et gestion de compte de carte de crédit Desjardins-Direction générale**
 - 6.10 - Calendrier des Séances 2024**
 - 6.11 - Noel des Enfants**
 - 6.12 - Buffet de Noël 2023-**
 - 6.13 - Concours de décorations extérieures de Noël 2024**
 - 6.14 - Congé des fêtes de fin d'année.**
 - 6.15 - PLAQUES AUX BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**
 - 6.16 - Attribution d'un mandat de Services Juridiques à DHC Avocats**
 - 6.17 - Vérification de l'année financière**
 - 6.18 - Beneva Assurance Collective**
 - 6.19 - Augmentation Salaire des Elus- Avis de Motion**
 - 6.20 - Nomination Maire Suppléant 2024**
 - 6.21 - Résolution pour nommer conseillers**
 - 6.22 - Renouvellement entente Entretien Ménager 2024 - DANLAV**
 - 6.23 - Offre de services - site Web**
 - 6.24 - Inventaire**

7 - CORRESPONDANCE

7.1 - Information

- 7.1.1** - Procès-Verbal Gagné-Carrier Simon
- 7.1.2** - Reconnaissance MAE
- 7.1.3** - PG Solutions -Infotech
- 7.1.4** - Rapport Desforges Jonathan
- 7.1.5** - Rapport-Visite Inspection FQM
- 7.1.6** - Calendrier des collectes 2024
- 7.1.7** - Préparation de la démarche MADA 2024
- 7.1.8** - Question roulotte lors d'événement
- 7.1.9** - Message important du président de la FQM -
Déclaration de réciprocité Québec-Municipalités
- 7.1.10** - MRC Arthabaska Communication
- 7.1.11** - Suivi de la demande de modification au Schéma
d'aménagement et de développement de la MRC
d'Arthabaska
- 7.1.12** - Actualités MAMH - Soutien à la démarche des PGA
- 7.1.13** - Appel de projets pour TAPU du 16 novembre 2023 au
12 janvier 2024
- 7.1.14** - Programme d'aide financière au loisir des personnes
handicapées
- 7.1.15** - Programme d'aide financière pour les bâtiments
municipaux (PRABAM)
- 7.1.16** - Appel de projets - Transport actif
- 7.1.17** - Conférence éthique
- 7.1.18** - Respect de la loi 25 - Sensibilisation à la
cybersécurité
- 7.1.19** - Transport collectif - Arrêts municipaux à confirmer et
autres informations

7.2 - Décisionnelles

- 7.2.1** - Invitation Espace Muni à l'élue MAE
- 7.2.2** - Partenariat Souper dégustation de vins 2023
- 7.2.3** - Loi 25- Proposition de Services
- 7.2.4** - Campagne de Vaccination
- 7.2.5** - IBENEVA Assemblée annuelle 2024 – Désignation des
délégués

7.2.6 - Cohorte de co-développement FQM

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Annick Girouard

8.2 - Dossier Yvan Verville

8.3 - Dossier Laurence Martineau

8.4 - Contrat Karl

8.5 - Conditions de travail des employés de fin de semaine pour les chemins d'hiver

8.6 - Renouvellement des assurances générales de la Municipalité pour 2023

8.7 - Publication offre d'emploi Technicien comptable

8.8 - Publication offre d'emploi Coordonnateur Activités Loisirs et Vie Communautaire

8.9 - Formation Gestion contractuelle

8.10 - Augmentation Salaire des employés municipaux

9 - Dossiers Municipaux

9.1 - Loisirs et Vies Communautaires

9.1.1 - Adhésion A Rouli-Bus

9.1.2 - Nomination Représentante Jeunesse

9.1.3 - Prix Hommage bénévolat-Québec édition 2024

9.1.4 - Formation Communiquer avec impact en tant qu'élue

9.1.5 - Projet 1er répondant

9.1.6 - Feuillet paroissial - part municipale

**9.1.7 - CLINIQUE – AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS –
PERSONNES DÉSIGNÉES PAIEMENT QUOTE-
PART 2024**

9.1.8 - Entretien patinoire Saint-Valère 2023-2024

9.2 - Urbanisme

9.2.1 - Dépôt Du Rôle 2024-205-2026

9.2.2 - Rapport Inspecteur Municipal

9.2.3 - Passés dus - Liste des personnes endettées envers la municipalité

9.2.4 - Dossier Urbanisme

9.2.5 - Boite-Urbanisme Facture

9.2.6 - Résolution Projet Apiculture

9.3 - Voirie et Travaux Publics

9.3.1 - Allocation Budget Déménagement Nouveau Garage

9.3.2 - Résolution Paiement SNC Lavalin Rang Landry

9.3.3 - Résolution Paiement SNC Lavalin Rang 12

9.3.4 - Résolution Paiement SINTRA Rang 12

9.3.5 - Résolution Paiement PAVAGE VEILLEUX

9.3.6 - Résolution Paiement factures entretien camion

9.3.7 - Offre de Services Ing Eric Desharnais

9.3.8 - Résolutions Achat Pneus

9.3.9 - Dossier Ford Autorisation du paiement résiduel (crédit-bail SPAR).

9.3.10 - Entretien Cours d'eau Ferme Belstein

9.3.11 - programme de subvention des 4500 bornes

9.3.12 - Entente UMQ- Achat Abat -Poussière

9.3.13 - Renouvellement contrat d'urgence 911

9.4 - Sécurité Civile

9.4.1 - Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode (RISIB)-Acceptation du budget 2023 et paiement de la quote-part 2024

9.4.2 - Plan d'urgence spécifique à la municipalité de Saint-Valere pour le Pipeline Saint-Laurent (PSL)

10 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

11 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

11.1 - Suivi dossier Skate Park Desjardins

11.2 - Suivi dossier MAE

11.3 - Suivi dossier MADA FRR2

11.4 - Terre Plein

11.5 - Rang 11

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

600-2023

4.1 - Séance ordinaire du 02 Octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2023.

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis

D`ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2023 tel que lu et présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5 - QUESTION DES CITOYENS

5 citoyens sont présents dans la salle.

6 - ADMINISTRATION

601-2023

6.1 - Revenus du mois d'octobre 2023

Pour le mois d'octobre les revenus collectés sont

602-2023

6.2 - Dépenses et salaires du mois d'octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris acte de la liste des comptes incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 06 novembre 2023 faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette

QUE les dépenses présentées pour le mois d'octobre 2023 soient autorisées pour des factures ainsi que les dépenses et salaires totalisant 132,152.79 ainsi que les frais bancaires mensuels

Adopté à l'unanimité.

603-2023

6.3 - Date Tombée du journal 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'un outil de communication sur une base mensuelle avec ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour la municipalité de Saint-Valère d'établir un calendrier de parution de son Tombée sur une base mensuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la parution des tombées du journal pour 2024. :

Mois	Date	Ville
Janvier	19 janvier 2024	Saint-Valère
Février	9 février 2024	Saint-Valère
Mars	8 mars 2024	Saint-Valère
Avril	12 avril 2024	Saint-Valère
Mai	10 mai 2024	Saint-Valère
Juin	7 juin 2024	Saint-Valère
Juillet	12 juillet 2024	Saint-Valère
Aout	9 août 2024	Saint-Valère
Septembre	13 septembre 2024	Saint-Valère
Octobre	14 octobre 2024	Saint-Valère
Novembre	8 novembre 2024	Saint-Valère
Décembre	6 décembre 2024	Saint-Valère

Adopté à l'unanimité des conseillers.

604-2023

6.4 - Dépôt des états financiers comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec (CMQ) le directeur général et greffier-trésorier monsieur Karl Péguy Saint Fort dépose deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de

l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2023, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

605-2023

6.5 - Acquisition d'ordinateur Portable pour la Direction Générale

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle direction générale désire de se procurer d'ordinateur portable devant lui faciliter dans l'exercice de ses fonctions ainsi que 'un sac pour portable de 16''

CONSIDÉRANT QU'A cet effet, deux soumissions ont été requises et obtenues auprès des fournisseurs de la place soit Buro Pro Citation et LA Source

CONSIDÉRANT QUE celle de BURO Pro Citation répond totalement aux critères requis;

EN conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par Guy Dupuis et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat de l'ordinateur portable ainsi que le sac pour portable pour le compte de la Direction générale chez Buro Prop Citation pour un montant de \$1320.38 plus taxes applicables;

D'IMPUTER respectivement ces deux acquisitions aux comptes de 0331000000 et 0213000670

Adopte à l'unanimité des conseillers.

606-2023

6.6 - Renouvellement d'adhésion à la FQM 2024

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller appuyé par Jacques Pépin et résolu unanimement

- De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Valère à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2024.
- Le coût de la cotisation annuelle est de 1 892.60 \$ plus les taxes, payable en janvier 2024.

607-2023

6.7 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniers des élus municipaux pour 2024

ATTENDU QUE La Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités en ses articles 357 -360 oblige les élus municipaux à déclarer leurs intérêts pécuniaires annuellement;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a, à cet effet, remis aux élus municipaux de Saint-Valère le formulaire à remplir lors d'un atelier de travail;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont remis donc lors de cette assemblée à ce dernier les formulaires dûment remplis. Et que ces formulaires seront déposés aux archives pour référence future, si nécessaire;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Guy Dupuis que le conseil autorise le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

608-2023

6.8 - Amendement Résolution 562-2023 Revenu Québec

Attendu qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère;

Attendu qu'aux termes de la résolution 522-2023, monsieur Karl Péguy Saint Fort est engagé au poste de Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 05 septembre 2023;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Québec qui peut représenter la Municipalité de Saint-Valère, obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion:

IL EST RÉSOLU QUE

Monsieur Karl Péguy Saint Fort, Directeur général et greffier-tresorier soit autorisé:

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprise, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessous :

Maire

Marcel Normand

Saint-Valère, Novembre 07,2023

Karl Péguy Saint Fort

Directeur général et greffier-trésorier

Saint-Valère, Novembre 07,2023

Étant donné que tous les administrateurs de la municipalité de Saint-valère qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 07 novembre

2023. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

609-2023

610-
2023

6.10 - Calendrier des Séances 2024

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement;

- **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30.

Calendrier des réunions du conseil municipal Saint-Valère - 2024

Jour	Date	Lieu	Heure	Ville
Lundi	15 janvier 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	5 février 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	4 mars 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	8 avril 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	6 mai 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	3 juin 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	8 juillet 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère

Lundi	5 août 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	9 septembre 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Mardi	8 octobre 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	4 novembre 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	2 décembre 2024	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère

- **QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.
- **QUE** la publication soit aussi transmise au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH);

Adopté à l'unanimité des conseillers.

611-2023

6.11 - Noël des Enfants

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère organise chaque année, grâce à l'implication volontaire de bénévoles une activité où sont remis des cadeaux aux enfants des parents qui l'ont demandé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Valère entend pérenniser cette tradition au sein du village

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu unanimement :

- **D'ORGANISER** une fête pour les enfants du village en partenariat avec certaines entreprises locales le samedi 9 décembre 2023 à la salle municipale de Saint-Valère.
- **DE METTRE** à la disposition de la coordination des activités de Loisirs et Vie communautaire de concert avec le comité de Loisirs d'un budget de **\$2,500** pour l'organisation de cet événement de « Père Noël » à Saint-Valère.
- **DE SOLLICITER** par la direction générale auprès du dit comité organisateur une reddition de compte pour le montant dans le cadre de cette activité.

- **QUE** la Direction générale est habilitée à solliciter une subvention auprès du bureau du député Éric Lefebvre d'un montant de 500.00\$ pour cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

612-2023

6.12 - Buffet de Noël 2023-

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère veut offrir à ses employés y compris les bénévoles une activité plaisante de rassemblement dans le temps des Fêtes et de les remercier de leurs services;

CONSIDÉRANT l'importance de cette activité sociale au sein de la municipalité de Saint-Valère

En conséquence :

Sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu unanimement :

- **D'ORGANISER** le jeudi 21 décembre 2023 un buffet de Noël pour les employés et élus municipaux et les bénévoles qui peuvent se faire accompagner de leurs époux (ses) et enfants;
- **D'AUTORISER** un montant budgétaire de **3,500\$** pour l'organisation de cette activité sociale;
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Karl Péguy Saint Fort à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et de signer pour et au nom de la municipalité tous les contrats de réservation pour la tenue du buffet de Noël des employés et autre demande de dépôt, le tout dans les limites prévues du budget;
- **D'AUTORISER** le paiement des dépenses soumises et encourues par le comité organisateur travaillant sur la supervision directe du directeur général pour la tenue du souper de Noël des employés de la municipalité, et ce, sur réception des factures, le tout dans les limites prévues du budget et après approbation du directeur général;

Adopte à l'unanimité des conseillers

613-2023

6.13 - Concours de décorations extérieures de Noël 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère souhaite faire participer les citoyennes et citoyens aux festivités de fin d'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend dynamiser la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'À cet effet, le conseil municipal compte organiser un concours de décorations extérieures de Noël de rassemblement dans le temps des Fêtes et de les remercier de leurs services;

CONSIDÉRANT l'importance de cette activité sociale au sein de la municipalité de Saint-Valère

En conséquence sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement

- **D'ORGANISER** un concours de décorations extérieures sur toute l'étendue du territoire municipal de Saint-Valère
 - **QU'UN** jury composé de 5 membres soit forme et ira évaluer les décorations de toutes les maisons afin de décerner un prix
 - **QU'UN** Cadeau de d'une valeur de 150 sera accordé aux 3 meilleures décorations
 - **QUE** 2 certificats cadeau (1adulte et un enfant) sera accordé pour un accès à une entreprise de la place;
 - **QU'UN** panier cadeau compose des produits régionaux sera offert
 - **QUE** Le processus d'inscription soit fixe du 07 novembre 2023 au 7 décembre 2023
 - **QUE** La publication de ce concours soit effectuée à travers le site web de la municipalité, la page Facebook et le mensuel de décembre 2023.

Adopte à l'unanimité des conseillers

614-2023

6.14 - Congé des fêtes de fin d'année.

CONSIDÉRANT les congés déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE les congés prévus sont la veille de Noël, le jour de Noël, le lendemain de Noël, le jour de l'an et le lendemain du jour de l'an;

CONSIDÉRANT QUE les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du jeudi 21 décembre à 16h et la réouverture soit fixée au lundi 8 janvier 2024 aux heures habituelles;
- **QUE** l'horaire prévu pour les travailleurs aux services publics soit sur appel en alternance selon l'horaire proposé par le responsable des travaux publics à la direction générale et que tous les travailleurs seront au travail si des déneigements sont nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

615-2023

6.15 - PLAQUES AUX BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la qualité du service offert par la bibliothèque Saint-Valère fait l'objet de reconnaissance significative depuis quelques années tant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska et du monde bibliothécaire du Québec en général;

CONSIDÉRANT les différents rapports positifs reçus et transmis à la Direction générale de la municipalité de Saint-Valère par le comité de Bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'apport incommensurable des bénévoles de la bibliothèque de Saint-Valère depuis plusieurs années;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement :

QU'UNE journée des bénévoles sera organisée par le Conseil municipal de Saint-Valère soit **le 21 décembre 2023** à leur égard afin de les remercier pour leur dévouement, leur ponctualité et leur enthousiasme personnel au bien-être des uns et des autres par le bénévolat qu'ils offrent à la bibliothèque et dans diverses sphères de la vie municipale;

Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général, le responsable des travaux publics;
Durée du contrat : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
Coût forfaitaire : 400 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 150 \$ de l'heure;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

617-2023

6.17 - vérification de l'année financière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est assujettie à l'obligation de procéder à la vérification de l'année financière 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la nomination d'une firme comptable pour l'audit 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Offre de Services de la Firme **GROUPE RDL (COMPTABLE / AUDIT)**;

CONSIDÉRANT Que l'approximatif d'heures de travail prévues est de 125 heures et que la prévision pour l'audit 2022 est d'environ 15 125 \$;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus possible d'obtenir un forfait pour ces services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu unanimement

DE MANDATER la firme comptable **GROUPE RDL (COMPTABLE / AUDIT)** afin de procéder à la vérification des livres comptables de la municipalité de Saint-Valère pour l'exercice financier 2022.

QUE l'offre de service du Groupe RDL de Victoriaville déposé le 20 décembre 2022 selon un taux horaire de 125 \$ / heure pour un temps approximatif de 121 heures soit acceptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

618-2023

6.18 - Beneva Assurance Collective

CONSIDÉRANT QUE la compagnie d'assurance BENEVA a soumis à la municipalité de Saint-Valère une proposition d'avenant # 3 au contrat de la police d'assurance répondant au #103072;

CONSIDÉRANT QUE la modification du contrat a trait aux « **Accessoires pour pompe à insuline*** » et est ajoutée au tableau Autres frais médicaux de la Garantie d'assurance maladie du Sommaire des garanties pour toutes les classes :

En conséquence, il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement :

D'APPROUVER le contenu de l'avenant # 3 soumis par BENEVA en ce sens **l'article** suivant est ajouté à la section Autres frais médicaux admissibles de la Garantie d'assurance maladie et les articles subséquents sont renumérotés en conséquence :

6.5.1 Accessoires pour pompe à insuline Les frais d'achat. Cette modification est apportée dans le but d'actualiser et de préciser le texte du contrat, mais la protection demeure la même et n'est pas affectée par cet ajustement.

Adopté à l'unanimité.

619-2023

6.19 - Augmentation Salaire des Elus- Avis de Motion

Je soussigné, Claudia Quirion, Conseillère donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant la modification du traitement des élus municipaux.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALERE**

**PROJET RÈGLEMENT NO 2023-399
RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

ATTENDU que la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C. T-11.001) en son article 8 permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session régulière du conseil municipal tenue le 06 novembre 2024 par la conseillère (ère) Claudia Quirion

ATTENDU QUE le présent projet de règlement numéro 2024-01 a pour but de respecter l'équité salariale et de mettre à jour le traitement des élus municipaux;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé le 06 novembre 2023 ;

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du projet de règlement a été publié le 13 novembre 2023;

#Resolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et résolu unanimement par tous les membres du conseil municipal que le règlement no 2023-399 intitulé « **Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal** », ci-après reproduit, soit adopté.

Article 1

Le présent règlement annule le règlement no 392-2023 et tout autre règlement portant sur le même sujet;

Article 2

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2024 et les exercices financiers suivants.

Article 3

Une rémunération annuelle de 16,319 \$ a été accordée au maire, et une rémunération annuelle de 8,159 \$ a été accordée aux conseillers au règlement 392-2022 adopté le 21 décembre 2022. Le tiers de ce montant a été octroyé pour l'allocation de dépenses de ladite municipalité, et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2023, à cette date, le salaire sera indexé selon l'IPC.

Tenant compte du taux d'inflation (IPC) au mois d'août 2023 publié par l'institut statistique du Canada mentionnant qu'il est de 4% et eu égard à l'ajustement accordé aux élus au cours de l'année 2023, le Conseil décide d'accorder que 2 % d'augmentation pour l'année 2024 aux élus municipaux et effective au 1^{er} janvier 2024.

La rémunération annuelle de base pour l'année 2024 du maire est fixée à **16,645.38\$** et celle de chaque conseiller est fixée à **8,322.18 \$**.

Article 4

En plus de la rémunération décrite à l'article 3, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à au tiers du montant de la rémunération soit **5,548.46\$** annuellement pour le maire et de **2,774.06\$** pour chaque conseiller.

De plus, une allocation mensuelle est octroyée de 40 \$ pour chaque élu en compensation de l'utilisation d'un cellulaire.

Article 5

L'indexation consiste à l'augmentation du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada du mois d'août de l'année courante qui s'établit à 4%,

Le montant applicable pour l'exercice visé est dans le cas où l'indexation à la hausse est impossible pour cet exercice, égale au montant applicable pour l'exercice précédent.

Article 6

Le versement de la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont payables en **douze (12) versements égaux** après chaque tenue de l'assemblée ordinaire mensuelle.

Article 7

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Article 8

Ces rémunérations seront payables en douze (12) versements égaux après chaque tenue de l'assemblée ordinaire mensuelle

Article 9

Les articles 3 et 4 ont effet à compter du 1^{er} janvier 2024

Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 6 novembre 2023

Adoption projet règlement : 4 décembre 2023

Avis public : 13 novembre 2023

Séance d'adoption : 4 décembre 2023

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2024

620-2023

6.20 - Nomination Maire Suppléant 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer conformément aux prescrits du Code Municipal du Québec un maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Éric Morissette et appuyé par la conseillère Nadia Hébert

- **QUE** le conseil nomme le conseiller Jacques Pépin comme maire-suppléant en cas d'absence du maire pour la municipalité de Saint-Valère pour l'année 2024.
- **QUE** le conseiller Guy Dupuis accepte d'agir à titre de maire (sse) suppléant(e) en cas d'incapacité d'agir du maire suppléant ou du maire, monsieur Marcel Normand pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

621-2023

6.21 - Résolution pour nommer conseillers

CONSIDÉRANT que les élus sont responsables de certains dossiers;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et le conseiller Guy Dupuis et résolu

QUE les élus et membres continuent à siéger aux mêmes comités respectifs de l'année en cours soit 2023

QUE la conseillère Joséane Quirion et le conseiller Éric Morissette rejoignent le comité de voirie et travaux publiques

Adopté à l'unanimité des conseillers.

622-2023

6.22 - Renouvellement entente Entretien Ménager 2024 - DANLAV

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère désire contracter un entrepreneur afin d'effectuer des travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumis par Dan-Lave 97 (Denis Filion) pour le renouvellement des services mentionnés pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la Direction générale relative à ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Eric Morissette et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil retienne les services de Dan-lave 97 pour l'année 2024 au coût de **899.19\$** par mois plus les taxes applicables.
- **QUE** le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Karl Péguy Saint- Fort est habilité à signer le contrat y relatif pour et au nom de la municipalité dans le cadre de ses attributions légales.

Adopte à l'unanimité des conseillers

623-2023

6.23 - Offre de services - site Web

624-2023

6.24 - Inventaire

Inventaire des biens meubles et immeubles de la municipalité et leur codification sont planifiés pour mi-novembre 2023

7 - CORRESPONDANCE

7.1 - Information

7.1.1 - Procès-Verbal Gagné-Carrier Simon

7.1.2 - Reconnaissance MAE

7.1.3 - PG Solutions -Infotech

7.1.4 - Rapport Desforges Jonathan

7.1.5 - Rapport-Visite Inspection FQM

7.1.6 - Calendrier des collectes 2024

625-2023

7.1.7 - Préparation de la démarche MADA 2024

La conseillère Claudia Quirion et le Dg Karl Peguy Saint Fort.

7.1.8 - Question roulotte lors d'événement

626-2023

7.1.9 - Message important du président de la FQM - Déclaration de réciprocité Québec-Municipalités

627-2023

7.1.10 - MRC Arthabaska Communication

7.1.11 - Suivi de la demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska

- 628-2023 7.1.12 - **Actualités MAMH - Soutien à la démarche des PGA**
- 7.1.13 - **Appel de projets pour TAPU du 16 novembre 2023 au 12 janvier 2024**
- 7.1.14 - **Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées**
- 629-2023 7.1.15 - **Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**
- 7.1.16 - **Appel de projets - Transport actif**
- 7.1.17 - **Conférence éthique**
- 630-2023 7.1.18 - **Respect de la loi 25 - Sensibilisation à la cybersécurité**
- 631-2023 7.1.19 - **Transport collectif - Arrêts municipaux à confirmer et autres informations**
- 7.2 - **Décisionnelles**
- 632-2023 7.2.1 - **Invitation Espace Muni à l'élue MAE**
- CONSIDÉRANT** la résolution 545-2023 du conseil municipal de Saint Valère adopte le 14 septembre 2023 consistant à solliciter l'appellation d'une municipalité amie des enfants ;
- CONSIDÉRANT** L'invitation de participation reçue de la MRC D'ARTHABASKA pour la grande journée de lancement de la toute nouvelle communauté de pratique Municipalité amie des enfants;
- CONSIDÉRANT** en plus du lancement officiel de la communauté de pratique et de la remise des certificats de reconnaissance **MAE** aux récipiendaires de la dernière cohorte en présence de la **Ministre de la Famille** et d'une personne représentant **UNICEF Canada**, cette journée permettra aux invités provenant des quatre coins du Québec de participer à des ateliers interactifs, d'assister à des présentations d'initiatives inspirantes et d'échanger sur les meilleures pratiques et sur différents enjeux en matière d'enfance dans un cadre municipal;
- En conséquence, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu unanimement :
- **DE DÉSIGNER** la conseillère Claudia Quirion et le maire Marcel Normand à participer à cet événement pour et au nom de la municipalité qui tiendra le **vendredi 24 novembre 2023 de 9h00 à**

15h30 à l'hôtel Rive Gauche, situé au 1810 rue Richelieu, à Beloeil en Montérégie

- **DE PROCÉDER** au paiement de 30\$ soit le cout de participation mentionné par convive
- **DE TRANSMETTRE** par la direction générale al résolution à la MRC d'ARTHABASKA pour les suites nécessaires.
- D'autoriser les dépenses de Kilométrage
- Adopté à l'unanimité des conseillers

633-2023

7.2.2 - Partenariat Souper dégustation de vins 2023

CONSIDÉRANT la résolution 578-2023 du conseil municipal de Saint Valère adoptée le 02 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT la participation du maire Marcel Normand ainsi que celle des conseillers Jacques Pépin et de Joséane Turgeon au souper de dégustation de vins organisé par la Fondation A Notre Santé de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture 005 644 de la Fondation A Notre Santé d'un montant de 1080 \$

Adopte à l'unanimité des conseillers.

634-2023

7.2.3 - Loi 25- Proposition de Services

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de **Chez Constellio en vue de permettre la mise en place d'un système efficace**, facile d'utilisation et qui répondra à tous nos défis;

CONSIDERANT les diverses explorations des solutions sur mesure adaptées à nos besoins spécifiques et qui nous aidera à nous conformer entièrement à la loi 25;

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le directeur général Monsieur Karl Péguy Saint Fort à entreprendre toutes les démarches administratives auprès de Chez Constellio en vue d'obtenir une offre de services permettant d'obtenir la mise en place d'un système qui soit conforme à la loi 25;

Adopte à l'unanimité des conseillers

635-2023

7.2.4 - Campagne de Vaccination

CONSIDÉRANT la campagne de vaccination lancée par le gouvernement du Québec via le ministère de la santé;

CONSIDÉRANT la notification transmise à la municipalité de Saint-Valère par le ministère de la santé;

En conséquence,

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par la conseillère Claudia Quirion et résolu unanimement :

- **D'INFORMER** les citoyens de Saint-Valère qu'une clinique de vaccination sans rendez-vous aura lieu **le vendredi 15 décembre 2023** à la salle municipale de Saint-Valère de 13h30 à 16 h30.
- **QUE** des vaccins pour la COVID -19, l'influenza et la pneumonie seront disponibles sur présentation d'une carte valide d'assurance maladie du Québec;
- **QUE** cette résolution soit publiée sur le site web, le panneau publicitaire, la page Facebook de la municipalité ainsi que la tombée des mois de novembre et de décembre 2023

Adopte à l'unanimité des conseillers

636-2023

7.2.5 - IBENEVA Assemblée annuelle 2024 – Désignation des délégués

CONSIDÉRANT l'invitation transmise par BENEVA à la municipalité pour la désignation d'un représentant pour la tenue de l'assemblée annuelle 2024;

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Eric Morissette et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le directeur général, Monsieur Karl Peguy Saint Fort à remplir les formalités administratives dans le délai prescrit en vue de représenter la municipalité a cette activité.

Adopte à l'unanimité des conseillers

637-2023

7.2.6 - Cohorte de co-développement FQM

CONSIDÉRANT l'invitation transmise par la FQM en vue d'organiser une cohorte de co-développement pour le compte des élus municipaux;

CONSIDERANT l'importance accordée par le conseil municipal à cette activité ;

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par la conseillère Claudia Quirion et résolu unanimement :

- **DE DESIGNER** les 6 conseillers et le maire en vue de prendre part à ces cohortes de formation pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère

Adopte à l'unanimité des conseillers

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Annick Girouard

638-2023

8.2 - Dossier Yvan Verville

CONSIDÉRANT QUE ...

CONSIDÉRANT QUE ...

En conséquence,
Il est proposé par ...
appuyé par ...
et résolu,

QUE ...

Adopté à l'unanimité

639-2023

8.3 - Dossier Laurence Martineau

640-2023

8.4 - Contrat Karl

CONSIDÉRANT la résolution 522-2023 nommant monsieur Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDERANT le contrat signé entre monsieur Karl Péguy Saint-Fort et le maire Marcel Normand pour le compte de la municipalité;

CONSIDERANT QUE la jouissance des avantages sociaux seront dévolus au directeur général au terme de la période probatoire de 6 mois;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion

Que L'avenant #1 au contrat du directeur général et greffier-trésorier soit adopté

Adopté à l'unanimité

641-2023

8.5 - Conditions de travail des employés de fin de semaine pour les chemins d'hiver

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu unanimement:

QUE le Conseil autorise les conditions suivantes pour les employés de chemins d'hiver:

QUE Les employés affectés à la voirie soient payés à la semaine sur une base fixe de 40 heures de travail soit du dimanche matin dès minuit au vendredi soir à 23h59.

QU'EN en fin de semaine soit le samedi et dimanche, ils seront payés soit 4 heures garanties et réparties par jour... Au-delà de ces 4 heures garanties, toute autre heure additionnelle sera payée après vérification et approbation finale de la feuille de temps par la direction générale.

QU'UN calendrier de travail sera fourni par le responsable de la voirie et approuvée par la direction générale.

Cependant, la personne qui est le surveillant désigné pour le week-end recevra un 2 heures additionnelles pour le samedi et dimanche, en plus de ses 4 heures.

Le taux horaire sera de 27 \$ de l'heure pour les employés de fin semaine.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

642-2023

8.6 - Renouvellement des assurances générales de la Municipalité pour 2023

Il est proposé par Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Valere renouvelle le contrat d'assurances générales pour l'année 2024 avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

La prime annuelle totale est de \$ taxes incluses, payable en janvier 2024.

Adopte a l'unanimité des conseillers

643-2023

8.7 - Publication offre d'emploi Technicien comptable

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe à la direction générale est indisponible pour raison d'invalidité de maladie;

CONSIDÉRANT QU'il y a de proposer l'embauche d'un technicien comptable en vue de faciliter la conduite des activités comptables et financières de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Eric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu,

QUE l'offre d'emploi pour le poste de technicien comptable soit préparée et publiée tant sur le site web de la municipalité et page Facebook mais aussi sur des sites spécialisés en ressources humaines.

Adopté à l'unanimité

644-2023

8.8 - Publication offre d'emploi Coordonnateur Activités Loisirs et Vie Communautaire

CONSIDÉRANT QUE le poste de Coordonnateur Activités Loisirs et Vie Communautaire est vacant suite à la démission de Madame Nancy Meunier;
CONSIDÉRANT QU'il y a eu de procéder à l'embauche d'un Coordonnateur Activités Loisirs et Vie Communautaire en vue de faciliter la conduite des activités sociales et loisirs de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Eric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu,

QUE l'offre d'emploi pour le poste de Coordonnateur Activités Loisirs et Vie Communautaire soit préparée et publiée tant sur le site web de la municipalité et page Facebook mais aussi sur des sites spécialisés en ressources humaines.

Adopté à l'unanimité

645-2023

8.9 - Formation Gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ a mis à la disposition des directions générales des municipalités du QUEBEC un programme de formation pour les directeurs généraux

CONSIDÉRANT QUE l'importance du module de formation Gestion contractuelle pour la direction municipale de Saint-Valere

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu unanimement :

- **D'ÀUTORISER** le directeur général Karl Peguy Saint Fort à participer à cette formation sur la gestion contractuelle qui se tiendra les 7 et 8 novembre 2023
- **QU'**un montant de \$120 soit autorisé

Adopté à l'unanimité

646-2023

8.10 - Augmentation Salaire des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère désire maintenir la rémunération des employés cadres à des niveaux compétitifs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut investir afin de favoriser la rétention et l'embauche d'employés cadres ;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des Prix à la Consommation (IPC) publié par l'institut Statistique du Canada au 31 août 2023 est de 4%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère autorise le versement aux employés cadres à l'emploi et effectif au **1er janvier 2024**, d'un montant forfaitaire équivalent à 2.5 % du salaire versé au cours de l'année 2023.
- **QUE** le salaire du directeur général soit ajusté au **5 septembre 2024** conformément aux prescrits de son contrat de travail signé entre le maire et lui à raison de 5%.

Adopté à l'unanimité

.

9 - Dossiers Municipaux

9.1 - Loisirs et Vies Communautaires

647-2023

9.1.1 - Adhésion A Rouli-Bus

CONSIDÉRANT que le transport collectif est un levier important du développement social économique et environnemental dans la région

CONSIDÉRANT qu'afin de maintenir ses opérations, le conseil d'administration de Rouli bus a résolu le 19 novembre d'indexer de 2% les quotes-parts des municipalités membres.

CONSIDÉRANT que malgré l'accroissement des déplacements, la subvention gouvernementale du ministère du transport du Québec reste stable ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Valère approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 du transport adapté de Rouli-Bus représentant une quote-part de **3,808.75\$**.

QUE la municipalité de Saint-Valère adhère au transport adapté et contribue à hauteur de de 3,808.75\$ pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

648-2023

**9.1.2 - Nomination Représentante Jeunesse
Reporté à une prochaine séance.**

Considérant que la MRC d'Arthabaska met en place un Conseil Jeunesse Arthabaska (CJA) sur son territoire pour la 6e année;

Considérant que chaque municipalité est invitée à nommer un(e) participant(e) pour la représenter et devenir le/la porte-parole des jeunes de la municipalité pour la période 2023-2024;

Considérant que lors de la séance du _____, la municipalité de _____, à nommer _____, à titre de représentant(e) de la municipalité ayant pour mandat de siéger sur le Conseil Jeunesse Arthabaska (CJA) et de contribuer aux travaux du CJA dans l'intérêt de l'ensemble des jeunes citoyens citoyennes pour la période 2023-2024;

Considérant que _____, a dûment rempli le formulaire de candidature et signifié son désir de s'impliquer au sein de cette nouvelle édition du Conseil Jeunesse Arthabaska (CJA);

Considérant que le Conseil municipal s'engage à le/la soutenir dans ce travail à l'invité occasionnellement lors des séances afin de présenter l'avancement des travaux du CJA et de lui permettre de profiter de cette expérience tout en lui donnant la chance de se bâtir une certaine expertise pour son avenir;

En conséquence, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers/ères :

Que le Conseil municipal de la municipalité de _____, nomme _____ à titre de représentant(e) de la municipalité ayant pour mandat de siéger sur le Conseil Jeunesse d'Arthabaska (CJA) et de contribuer aux travaux du CJA dans l'intérêt de l'ensemble des jeunes citoyennes et citoyens, et ce, pour la période 2023-2024.

649-2023

9.1.3 - Prix Hommage bénévolat-Québec édition 2024

Reporté à une prochaine séance.

[Prix Hommage bénévolat-Québec | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca)

650-2023

9.1.4 - Formation Communiquer avec impact en tant qu'élue

Il est proposé par le conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement:

QUE la municipalité accepte que les 3 conseillères suivantes Nadia Hébert, Joséane Turgeon et Claudia Quirion participent au nom du conseil municipal de Saint-Valère à la formation : **Communiquer avec impact en tant qu'elue"**

Adopté à l'unanimité.

651-2023

9.1.5 - Projet 1er repondant

Il est proposé par le conseiller Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement:

QUE le directeur général monsieur Karl Péguy Saint Fort soit habilité à engager les démarches en vue de doter la municipalité d'un projet de Premier Répondant.

Adopté à l'unanimité.

652-2023

9.1.6 - Feuillet paroissial - part municipale

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Mission Impression pour la publicité dans le feuillet paroissial ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu,

- **QUE** le Conseil autorise le montant soumis de 275.94\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

653-2023

9.1.7 - CLINIQUE – AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS – PERSONNES DÉSIGNÉES PAIEMENT QUOTE-PART 2024

CONSIDÉRANT l'adhésion en 2018 de la Municipalité de Saint-Valère à la clinique médicale Avenue Santé Bois-Francis de Daveluyville;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'offrir et de maintenir des services de proximité à la population de Saint-Valère;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu,

QUE soit autorisée une quote -part de 3564 \$ pour le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la clinique médicale Avenue Santé pour l'année 2024.

QUE soit désignée la conseillère Claudia Quirion comme représentante principale et la conseillère Nadia Hébert come substitut ou remplaçante pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au conseil d'administration de l'organisme.

QU'UNE copie de la résolution soit transmise au secrétariat du conseil d'administration de Avenue Santé Bois-Francis.

Adopté à l'unanimité.

654-2023

9.1.8 - Entretien patinoire Saint-valere 2023-2024

Reporté à une prochaine séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9.2 - Urbanisme

655-2023

9.2.1 - Dépôt Du Rôle 2024-205-2026

CONSIDÉRANT que le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Valère a été transmis et est remis à la direction générale par monsieur Pierre Huot, É.A. de la MRC d'Arthabaska en date du 25 Octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le dépôt de rôle triennal 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau dépôt de rôle a augmenté considérablement;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons observer des hausses significatives en agricole et villégiature;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons observer des différences significatives entre des résidences voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin:

QUE le Conseil déclare en avoir pris connaissance du dépôt du rôle triennal 204-2025-2026;

QUE la municipalité demande une rencontre avec le service d'évaluation de la MRC D'ARTHABASKA;

QUE le service d'évaluation fournisse un plan avec des couleurs différentes démontrant les augmentations par classe de 5%;

QUE le service d'évaluation prévoie déjà à leur agenda des rencontres dans nos secteurs pour rencontrer les contribuables et ce lorsque le compte de taxe sera envoyé.

QUE le directeur général et greffier trésorier, Monsieur Karl Péguy Saint Fort dépose l'avis public et le certificat de publication aux endroits prévus dans la Municipalité de Saint-Valère ainsi que sur la page Web de celle-ci ainsi qu'à journal le Mensuel de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

656-2023

9.2.2 - Rapport Inspecteur Municipal

Le rapport de l'inspecteur municipal a été déposé et lu en séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

657-2023

9.2.3 - Passés dus - Liste des personnes endettées envers la municipalité

ATTENDU la transmission de l'avis de rappel et de courtoisie, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2023;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le greffier-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de

l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère requiert de la direction générale une extension de 10 jours ouvrables afin de transmettre un dernier avis aux citoyens débiteurs envers la municipalité ;

Adopte à l'unanimité des conseillers

658-2023

9.2.4 - Dossier Urbanisme

659-2023

9.2.5 - Boite-Urbanisme Facture

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par la conseillère Claudia Quirion

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture des honoraires professionnels de la boite d'Urbanisme dont le montant est de 4541.42\$ pour le nouveau plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Valère

Adopte à l'unanimité des conseillers.

660-2023

9.2.6 - Résolution Projet Apiculture

Non intéressé par le conseil.

Adopte à l'unanimité des conseillers.

9.3 - Voirie et Travaux Publics

661-2023

9.3.1 - Allocation Budget Déménagement Nouveau Garage

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu:

- **D'AUTORISER** une enveloppe de 5,000\$ pour les travaux d'aménagement du nouveau garage municipal notamment Aménagement du terrain- compteur-Frais-Nettoyage-Achat de savon -serrure porte
- **D'AUTORISER** l'achat d'un ABRI Tempo 1000\$ et l'installation toilette -Eau chaude- fournaise-Sécurité Porte-Savon-nettoyage Lumières- honoraires de l'électricien

Adopté à l'unanimité des conseillers.

662-2023

9.3.2 - Résolution Paiement SNC Lavalin Rang Landry

CONSIDÉRANT la résolution 473-2023 adoptée le 05 juin 2023 attribuant le mandat à SNC -LAVALIN d'assurer la supervision des travaux du Rang Landry;

CONSIDÉRANT la résolution 472-2023 le rapport final d'évaluation soumise la firme SNC-Lavalin en charge de la supervision des travaux du projet 69715 Rang Landry;

CONSIDÉRANT les recommandations relatives aux décomptes par le responsable de la voirie de la municipalité de Saint-Valère;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement des factures de supervision du Projet Rang Landry répondant aux numéros 1667126 et 1671748 pour un montant respectif de 8797.60 \$ et de 2105.54\$. Le tout totalisant 10,903.14\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

663-2023

9.3.3 - Résolution Paiement SNC Lavalin Rang 12

CONSIDÉRANT la résolution 473-2023 adoptée le 05 juin 2023 attribuant le mandat à SNC -LAVALIN d'assurer la supervision des travaux du Rang 12;

CONSIDÉRANT la résolution 472-2023 le rapport final d'évaluation soumise la firme SNC-Lavalin en charge de la supervision des travaux du projet 69715 Rang 12;

CONSIDÉRANT les recommandations relatives aux décomptes par le responsable de la voirie de la municipalité de Saint Valère;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture de supervision du Projet Rang 12 répondant au numéro 16678732 pour un montant de 4292.31\$ taxes incluses.

Adopte à l'unanimité des conseillers.

664-2023

9.3.4 - Résolution Paiement SINTRA Rang 12

CONSIDÉRANT le rapport positif soumis par la firme de supervision SNC - LAVALIN des travaux du Rang 12;

CONSIDÉRANT la facture finale transmise par SINTRA relative aux travaux d'asphaltage d'une partie du rang 12 ;

CONSIDÉRANT les recommandations relatives aux décomptes par le responsable de la voirie de la municipalité de Saint Valère;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #3377404 soumise par SINTRA pour un montant de 114,784.12 \$ taxes incluses.

Adopte à l'unanimité des conseillers.

665-2023

9.3.5 - Résolution Paiement PAVAGE VEILLEUX

CONSIDÉRANT le rapport positif et décompte effectué et assorti des recommandations du responsable de la voirie de la municipalité de Saint Valère dans le cadre du Projet Pavage Routes de la Coupe et Boisvert réalisé par **Construction & Pavage Portneuf INC;**

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la retenue sur facture # 09549 soit 9,990.29 plus taxes totalisant **11,393.20\$**
- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #014921 du rang Landry soit un montant de **190,957.65 \$ taxes incluses**

Adopte à l'unanimité des conseillers.

666-2023

9.3.6 - Résolution Paiement factures entretien camion

CONSIDÉRANT QUE le système d'ordinateur du camion Freightlin 114 SD est tombe en panne et s'est révélé dysfonctionnel

CONSIDÉRANT les travaux de réparation effectués par Camion BL

CONSIDÉRANT la Facture soumise par CAMION BL

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette

- **D'AUTORISER le** paiement de la facture de CAMION BL relative à la réparation du système d'ordinateur du camion Freightlin 114 SD d' un montant de 2965.64\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

667-2023

9.3.7 - Offre de Services Ing Eric Desharnais

Report à une séance prochaine.

Adopté à la majorité des conseillers.

668-2023

9.3.8 - Résolutions Achat Pneus

CONSIDÉRANT que la circulation dans les rangs avant des pneus 4 plis provoque plusieurs crevaisons aux niveaux des véhicules affectés à la voirie ;

CONSIDÉRANT que les pneus d'hiver de la Pick-Up Ford 250 ainsi que du camion Freightliner font l'objet d'usure;

CONSIDÉRANT que la direction générale a obtenu suite à sa réquisition deux soumissions pour l'achat des pneus et pour la pick up et le camion

En Conséquence,

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 4 pneus 275/70 R18 pour la Pick-up F250 pour un montant de 1360\$ chez PNEU FT INC
- **D'AUTORISER** l'achat de 10 Pneus 11R225 Hercules pour le camion freigt liner pour un montant de 3200\$ chez PNEU FT INC
- **D'AUTORISER** le paiement des frais d'installation

Adopté à l'unanimité des conseillers

669-2023

9.3.9 - Dossier Ford Autorisation du paiement résiduel (crédit-bail SPAR).

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Nadia Hébert:

QUE le conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Karl Péguy Saint Fort, à effectuer le paiement à la compagnie Ford crédit-bail sur le résiduel de la location crédit-bail du véhicule , soit un montant de **10,038.78 \$** taxes incluses pour acquérir le dite camion.

Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer les documents.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

670-2023

9.3.10 - Entretien Cours d'eau Ferme Belstein

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M Ferme Belstein (René Bélanger) du rang 10 concernant la branche 40 de la rivière Noire.

CONSIDÉRANT la problématique de sédimentation généralisée qui obstrue les drains agricoles;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots ... du canton de ... soit sur une distance d'environ ...m;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par Monsieur Yvan Verville, la personne désignée par la municipalité de Saint-Valère suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur du rang 10 concernant la branche 40 de la rivière Noire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

- **QUE** les membres du Conseil de la municipalité appuient la demande d'intervention faite par M Ferme Belstein (René Bélanger) du rang 10 concernant la branche 40 de la rivière Noire et transmettent la présente demande à d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédimentations généralisées qui obstrue les drains agricoles.
 - **QUE** l'intégralité des frais liés (mode de paiement par mètre linéaire) aux travaux soit à la charge du demandeur M Ferme Belstein (René Bélanger) du rang 10 concernant la branche 40 de la rivière Noire réparti entre les propriétaires bordant le cours d'eau

Adopte à l'unanimité.

CONSIDÉRANT la transmission des informations soumises par Hydro-Québec sur demande de la direction générale de la municipalité de Saint-Valère dans le cadre du programme de Subvention 4500 bornes,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère est grandement intéressée à ce programme;

CONSIDÉRANT les périodes mentionnées pour la soumission d'un projet :

En Conséquence,

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **D'AUTORISER** le directeur général Monsieur Karl Péguy Saint-Fort à soumettre un projet afin de solliciter une subvention dans le cadre du Programme des 4500 bornes;
- **D'OBTENIR** auprès d'un maître électricien les coûts détaillés relatifs à l'installation des bornes
- **D'OBTENIR** un plan global de l'emplacement où les bornes seront installés

Adopté à l'unanimité

672-2023

9.3.12 - Entente UMQ- Achat Abat -Poussière

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère désire participer à cet achat regroupé pour se procurer ***le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide*** dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par la conseillère Claudia Quirion et résolu :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Valère confirme son adhésion à un regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés de produits utilisés comme abat-poussière (***chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide***) nécessaires aux activités de la Municipalité;
- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Valère confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

- **QUE** si l'adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Valère s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Valère s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Valère reconnaisse que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;
- **QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

673-2023

9.3.13 - Renouvellement contrat d'urgence 911

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, ou dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ; à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Valère adopte le Règlement N°399-2023 modifiant le règlement N°345-2016 **DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

QUE le présent règlement soit entre vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet.

QUE le ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.4 - Sécurité Civile

674-2023

9.4.1 - Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode (RISIB)-Acceptation du budget 2023 et paiement de la quote-part 2024

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Samuel, de Saint-Valère, de Sainte-Eulalie, Aston Jonction ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité d'incendie.

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, la RISI doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2024;

ATTENDU QU'EN vertu dudit article 468.34 de la loi sur les cités et ville, le budget d'une régie intermunicipale doit être adoptée par résolution par au moins des deux tiers (2/3) des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie (RISI) de Bulstrode a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 en séance ordinaire du 05 Octobre 2023;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **D'APPROUVER** les prévisions budgétaires 2024 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie (RISI) de Bulstrode telles que déposées et reçues le 05 octobre 2023.
- **D'AUTORISER** le paiement de la quote-part de la Municipalité de Saint-Valere pour l'année 2024 qui sera de 110,975\$,
- **QUE** Les paiements de cette participation se feront comme suit : 27,743.67 \$ le 15 février 2024, le 15 avril 2024, le 15 juillet 2024 et le 15 octobre 2024

Adopté à l'unanimité des conseillers

675-2023

9.4.2 - Plan d'urgence spécifique à la municipalité de Saint-Valere pour le Pipeline Saint-Laurent (PSL)

Reporte a une prochaine séance.

Adopté à la majorité des conseillers.

10 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire Fait état de ses activités durant le mois d'Octobre 2023

Rapport du comité RISIB (incendie) Porte ouverte samedi dernier
Équipement brisée lors de l'exercice

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

676-2023 **11 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**
11.1 - Suivi dossier Skate Park Desjardins

CONSIRÉRANT QUE ...

CONSIRÉRANT QUE ...

En conséquence,
Il est proposé par ...
appuyé par ...
et résolu,

QUE ...

Adopté à l'unanimité

677-2023 **11.2 - Suivi dossier MAE**

CONSIRÉRANT QUE ...

CONSIRÉRANT QUE ...

En conséquence,
Il est proposé par ...
appuyé par ...
et résolu,

QUE ...

Adopté à l'unanimité

678-2023 **11.3 - Suivi dossier MADA FRR2**

679-2023 **11.4 - Terre Plein**

CONSIRÉRANT QUE ...

CONSIRÉRANT QUE ...

En conséquence,
Il est proposé par ...

appuyé par ...
et résolu,

QUE ...

Adopté à l'unanimité

680-2023

11.5 - Rang 11

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Toutes les réponses ont été apportées aux questions de l'assistance.

681-2023

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Claudia Quirion

QUE la séance est levée à 22h56

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand
Maire

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel
Maire

Normand

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier